

dispositif d'armement et d'entraînement du film 14 offrant un levier. La barrette 10 est prolongée dans la région antérieure par une plaque 15 qui vient fermer la chambre 3, en pénétrant dans des glissières, cette plaque portant l'objectif 16 à obturateur et diaphragme. L'obturateur est commandé par un bouton de déclenchement 14a et le diaphragme est manœuvré par un index 17.

Lors de la mise en place de la barrette 10 (sur le boîtier 1), le recouvrement entraîne la mise en prise de l'entraînement 7 et d'un entraînement complémentaire du mécanisme manœuvré par le levier 14 et la mise en prise de l'entraînement 9 du compteur 8 avec un entraînement complémentaire du compteur 13.

Il est donc possible à un possesseur d'un appareil photographique de ce type d'associer un mécanisme unique à plusieurs boîtiers 1 pour faire à volonté de la photo en couleur ou en noir et blanc en sachant toujours combien de vues sont prises dans les différents boîtiers grâce aux compteurs tels que 8. Ce compteur 8 pourrait être simplement visible dans une fenêtre de la barrette 10.

Pour réduire à volonté le format des vues exposées, la fenêtre 2 d'exposition est associée avec des volets latéraux mobiles 18 montés sur pivots, éclip-sables latéralement ou rabattables dans la fenêtre comme montré plus spécialement sur les figures 3 et 4. Chacun de ces volets comporte au voisinage de l'une de ses extrémités un élément replié 19 dans lequel est aménagée une fente 20 parallèle au plan du volet. Dans cette fente de coulissement, un doigt 21 replié à l'extrémité d'un levier 22 articulé autour d'un pivot 23, permet de provoquer l'application du volet 18 sur le cadre de la fenêtre 2 ou sur le côté 24 perpendiculaire audit cadre, ce qui dégage complètement la fenêtre 2. La commande des leviers 22 résulte du déplacement transversal d'une double fourchette 22a dont les branches enserrent des tétons 25 de l'extrémité des leviers 22. Cette fourchette double 22a est placée au-dessus d'une fente médiane et longitudinale 26 de l'un des fonds de la chambre et cette fente est traversée par un téton de liaison avec un bouton accessible à l'extérieur du boîtier de l'appareil. Ce bouton comporte de préférence un dispositif de verrouillage.

Le téton de manœuvre 27 agit par un levier coudé 28 sur une bielle 29 qui permet de déplacer un coulisseau 30. Ce coulisseau porte un taquet 31 circulant au voisinage de l'un des mobiles 32 du dispositif d'enroulement du film. Le coulisseau commande en outre par un renvoi coudé 33 le déplacement d'un second taquet 34 se déplaçant sur le prolongement d'un diamètre du mobile 32, ce diamètre étant parallèle à la direction du coulisseau 31.

Dans ces conditions, lorsque les volets 18 sont

ouverts, la butée 31 permet à un ergot 35 lié au mobile 32 de faire un demi-tour sous l'action du levier d'armement 14, ce levier étant rappelé en position de départ par un ressort 36. Lorsque les volets 18 sont rabattus pour masquer partiellement la fenêtre 2, le taquet 31 est reculé et ne se trouve plus sur la trajectoire de l'ergot 35. Par contre, le taquet 34 est sur cette trajectoire et arrête l'action du levier d'armement 14 pour un déplacement d'un quart de tour, par exemple. Le déroulement du film est donc toujours adapté au format choisi pour la fenêtre d'exposition.

Un dispositif analogue peut être prévu dans le viseur de cadrage pour que le champ de ce viseur reste conforme au format choisi pour la fenêtre d'exposition. Dans ce cas, un renvoi de mouvement avec une prise entre le boîtier 1 et la barrette de mécanisme 10 est prévu.

Sur la barrette 10 un viseur photométrique 12 est associé au viseur de cadrage 11. Dans ce viseur photométrique est disposé, derrière la fenêtre 37, un coin optique transparent, dont la transparence est variable. Ce coin comporte de préférence des bandes juxtaposées d'un noircissement dégradé. Un tel coin est obtenu par simple photographie.

Sur le trajet des rayons lumineux qui traversent le viseur et donc le coin 38 est placé un coulisseau 39 attelé par un ergot 40 et une fourche 41 à un levier pivotant 42 qui est lui-même solidaire d'un mobile 43 de réglage du diaphragme à iris. Cette bande transparente 39 constituant le coulisseau porte des repères opaques correspondant aux diverses vitesses d'obturation.

Lorsque l'opérateur fait le choix d'un diaphragme, le coulisseau 39 est déplacé de façon correspondante par rapport au coin 38. La visée au travers du coin laisse apparaître, face à une scène donnée à photographier, une zone complètement opaque et une première bande au travers de laquelle un des repères précités se trouve visible. Ce repère est indicateur de la vitesse d'obturation correspondant au diaphragme, en fonction de la luminosité de ladite scène.

Bien entendu, le coin 38 et le coulisseau 39 pourraient être constitués par des polarisateurs qui donneraient le même résultat que le coin optique.

Il va de soi en outre que, sans sortir du cadre de la présente invention, on peut apporter d'autres modifications aux formes d'exécution qui viennent d'être décrites. Le coin optique pourrait être monté mobile pour être déplacé en fonction du degré de sensibilité des films utilisés.

RÉSUMÉ

La présente invention comprend des perfectionnements apportés aux appareils photographiques, ces perfectionnements présentant notamment les particularités suivantes, applicables isolément ou en diverses combinaisons :